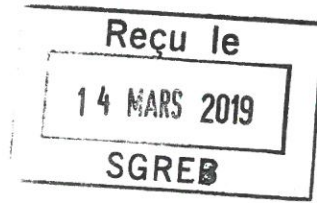


Pithiviers, le 11 mars 2019



Madame la préfère  
DDT d'Eure-et-Loir  
Service Police de l'Eau  
17 Place de la République  
CS 40517  
28008 CHARTRES CEDEX

Affaire suivie par Sophie LE CAIN

**N/REF :** MB/AL/96/2019

**Objet :** Avis de la CLE du SAGE Nappe de Beauce - Dossier d'autorisation environnementale relatif à la création de la zone d'aménagement concertée (ZAC) « Les Antennes », sur la commune de Champhol (28)

Madame la Préfète,

Par courrier du 25 février 2019, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Nappe de Beauce sur le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la création d'une ZAC « les Antennes », déposé par la Société d'Aménagement et d'Équipement du Département d'Eure-et-Loir (SAEDEL), sur la commune de Champhol.

Après examen du dossier que vous m'avez transmis, je vous informe que je n'ai aucune remarque particulière à formuler et que ce projet ne présente pas d'incompatibilité avec les orientations du PAGD ni de non-conformité avec le règlement du SAGE Nappe de Beauce. Il respecte en effet les prescriptions du SAGE sur l'utilisation de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Monique BEVIERE  
Présidente de la CLE  
du SAGE Nappe de Beauce